











Bilan annuel 2023 d'activités du Syndicat de Rivières Val de Vienne

1.	Historique, contexte et présentation des contrats territoriaux	1
a)	Historique	1
<i>b)</i>	Contexte	1
c)	Dépenses et recettes de 2023	2
d)	Les Contrats Territoriaux	3
2.	Présentation des activités générales de la cellule d'animation	5
a)	L'équipe	5
<i>b)</i>	Les outils de communication	10
c)	La sècheresse	19
d)	Une lourdeur administrative	20
3.	Territoire Manse-Ruau-Réveillon	21
a)	Réalisation de la quatrième tranche du Contrat Territorial 2020-2025 (hors suivi)	21
<i>b)</i>	Actions hors Contrat Territorial	29
5.	Territoire Veude-Mâble-Bourouse-Arceau-Veude de Ponçay	32
a)	Réalisation de la troisième année du Contrat Territorial 2021 – 2023 (hors suivi)	32
<i>b)</i>	Missions hors Contrat Territorial	41
6.	Suivi du milieu	45
a)	Périmètre du Contrat Territorial Manse-Ruau-Réveillon	45
<i>b)</i>	Périmètre du Contrat Territorial Veudes-Mâble-Bourouse	47
7.	Analyse des actions 2023 et projections	48
a)	Contrat Manse-Ruau-Réveillon	50
b)	Contrat Veudes-Mâble-Bourouse	52
c)	Analyse de la situation par masse d'eau, en prenant en compte l'inertie du milieu	5.4

1. Historique, contexte et présentation des contrats territoriaux

a) Historique

Situé en Indre-et-Loire, le Syndicat de la Manse et ses affluents couvrait une superficie d'environ 20 000 ha et plus de 100 km de cours d'eau répartis sur 13 communes (Panzoult, Ile-Bouchard, Crouzilles, Avon-les-Roches, Crissay-sur-Manse, Saint-Epain, Noyant-de-Touraine, Neuil, Sainte-Maure-de-Touraine, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Bossée, Sepmes et Draché).

En 2010, un contrat territorial visant à la réduction de l'utilisation de pesticides a débuté par le volet phytosanitaire avec la chambre d'agriculture 37 comme acteur principal. En 2012, un avenant a été signé afin de prendre en compte le volet cours d'eau pour effectuer des opérations sur la ripisylve, les berges et le lit mineur. En 2015, un second avenant a été signé afin d'inclure au contrat territorial des actions en faveur du Coulaine et du Ruau de Panzoult (communes de Cravant-les-Côteaux et Panzoult).

En 2017, deux nouvelles communes ont adhéré au Syndicat, pour la restauration de la masse d'eau le Réveillon : Nouâtre et Maillé.

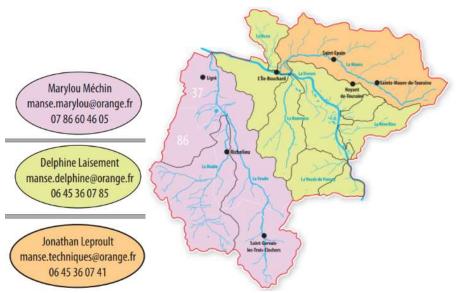
En avril 2018, avec l'application de la GEMAPI, le territoire du Syndicat s'est agrandi aux affluents amont de la Vienne tourangelle, principalement situés en rive gauche. Ce sont les EPCI situés sur ce bassin versant qui ont adhéré au Syndicat. Pour être actif sur ce nouveau territoire, une technicienne de rivières supplémentaire a été embauchée le 1^{er} octobre 2018.

Durant l'été 2022, le Syndicat de la Manse étendu a changé le nom pour devenir le Syndicat de Rivières Val de Vienne et ainsi paraître plus légitime sur l'ensemble du territoire en charge.

Notons que la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault ne souhaite toujours pas adhérer au Syndicat de Rivières Val de Vienne (courrier décembre 2023), elle préfère rester sous le statut conventionnel.

b) Contexte

Le territoire s'étend maintenant sur deux départements et deux régions soit 1 000 km² et 450 km de cours d'eau environ. Il a donc été fait le choix de partager ce territoire entre les trois technicien(ne)s (voir carte des référents techniques ci-dessous).



Localisation des territoires d'actions par techniciens de rivières

Jonathan LEPROULT est chargé de la coordination du Syndicat, en plus de son territoire historique qu'est le bassin versant de la Manse.

Marylou MECHIN, en charge du bassin de la Veude est la référente interdépartementale et interrégionale car c'est le seul technicien qui est confronté à plusieurs régions et départements. Ce n'est pas anodin en termes de traitement des dossiers, de spécificité règlementaire, et de réunions au sens large du terme.

Delphine LAISEMENT est chargée du reste du territoire sur les deux contrats territoriaux, en plus du volet communication dématérialisée. Ce sont les deux techniciennes qui gèrent la partie Système d'Information Géographique SIG du Syndicat.

Victoria GRAND est la secrétaire du Syndicat à hauteur de 21 heures hebdomadaires.

c) Dépenses et recettes de 2023

Fonctionnement dépenses et recettes en 2023

Le budget de fonctionnement du syndicat en 2023 s'élève environ à 540 000 € (charges du personnel, charges à caractère général, travaux...), 40 % de celui-ci concerne les travaux.

Concernant les recettes, une participation annuelle des collectivités membres (Etablissement Public de Coopération Intercommunale E.P.C.I) de 102 412.80 € a été versée (ce montant inclus la participation financière de la Communauté Châtelleraudaise dans le cadre d'une convention pluriannuelle). Les riverains ont contribué autant qu'il est prévu de travaux sur leurs parcelles (entretien de la ripisylve). Des conventions financières ont été passées avec le Parc-de-Fierbois, les communes de Saint-Epain et Crouzilles et des partenariats (Fédération de pêche d'Indre-et-Loire, SEPANT) ont permis de compléter les recettes.

Comme chaque année nos partenaires financiers (AELB, CD37, CD86, CR Centre-Val de Loire, CR Nouvelle Aquitaine...) ont subventionné 80 % du budget (hors actions non éligibles).

Un nouveau contrat de ligne de trésorerie 2023-2024 pour un montant de 200 000 € a été signé au mois de novembre, 40 000 € ont été débloqués et 20 000 € ont été remboursés fin décembre.

Investissement dépenses et recettes en 2023

Les dépenses d'investissement ont légèrement augmenté en 2023, achat d'un ordinateur portable pour un technicien.

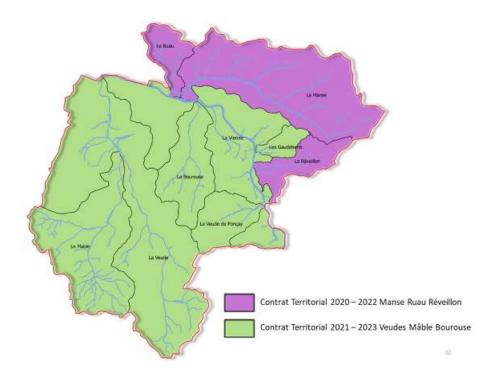
Les dépenses principales en 2023 sont des panneaux pédagogiques.

Comme chaque année, le FCTVA (Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) correspond à une recette. Il fut moins élevé en 2023 (663.27 €) qu'en 2022 (6 121.81 €).

Concernant les amortissements le montant reste proche de l'année dernière 14 276.53 € pour 14 827.29 € en 2023.

d) Les Contrats Territoriaux

Le Contrat Territorial est le principal outil dans lequel s'inscrit le syndicat de Rivières Val de Vienne. De par son opérationnalité et son volet multi partenarial qui permet un financement globalement satisfaisant, le Syndicat abonde les Contrats au maximum de ce qu'il peut financièrement (et les participations des collectivités membres sont très stables dans le temps). Comme les années passées, en 2023, le Syndicat a entrepris la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau et de zones humides grâce aux financements précédemment cités.



Localisation des deux contrats en cours en 2022

Deux Contrats Territoriaux sont différenciés sur le territoire du Syndicat :

- Le contrat territorial 2023-2025 correspond au territoire historique, sur les bassins de la Manse, du Réveillon et du Ruau;
- Le contrat territorial 2024-2026 porte sur les bassins de la Veude, de la Veude de Ponçay, de la Bourouse pour ne citer que les principaux.

2. Présentation des activités générales de la cellule d'animation

a) L'équipe

L'équipe politique du syndicat de Rivières Val de Vienne comprend 27 délégués titulaires et 27 délégués suppléants pour l'ensemble des communautés de communes adhérentes. Le Bureau est composé d'un président (François LIARD - adjoint Saint-Epain) et de quatre vice-présidents (Jacques DESME - adjoint Champigny-sur-Veude, Régine REZEAU - maire Sepmes, Marie-Rose BROTIER - adjointe Courcoué et Frédéric MIGNON - maire Prinçay).

Afin de faire avancer les sujets administratifs, cinq conseils syndicaux ont eu lieu en 2023.

L'équipe technique du Syndicat comprend trois techniciens de rivières à temps plein et une secrétaire à temps partiel :

- Jonathan LEPROULT, technicien titulaire. en charge de son territoire et des actions liées ; Il est chargé de la direction de l'équipe et du bon fonctionnement global, et en appui à ses collègues ;
- Delphine LAISEMENT, technicienne titulaire en charge de son territoire et des actions liées sur les deux contrats territoriaux ;
- Marylou MÉCHIN, technicienne titulaire depuis l'année 2023, en charge de son territoire et des actions liées ;
- Victoria GRAND, secrétaire titulaire. Ce poste est indispensable au bon fonctionnement administratif du Syndicat.

Chaque année, le syndicat de Rivières Val de Vienne accepte de nombreux stagiaires dans la limite de ses capacités d'encadrement notamment. Cet accueil permet aux plus jeunes de progresser. Pour le Syndicat, le temps consacré à cet encadrement est valorisé par l'aide apportée par les stagiaires selon les niveaux de compétence (renfort petits chantiers, petites études et missions etc...). En 2023, 5 stagiaires ont été acceptés pour des durées et des niveaux d'études variables, pour un total équivalent à 21 semaines (12 semaines avec Jonathan LEPROULT et 9 semaines avec Marylou MÉCHIN). Parmi ceux-ci, un adulte en reconversion professionnelle a montré son réel intérêt pour ce métier. Par ailleurs, un apprenti a été recruté depuis septembre 2023 (Nathan COURJAULT) jusqu'à l'été 2024, son maitre d'apprentissage est Delphine LAISEMENT. Les principaux sujets abordés par les stagiaires de longues durées ont été:

- le réaménagement de la Jugeraie à Sainte-Maure (préparation d'un tronçon de travaux 2024) ;
- La restauration de la Veude à St Gervais les trois Clochers et la restauration du Mâble à Champigny sur Veude
- puis l'apprenti est notamment chargé du développement du nouveau volet agricole du territoire Veudes-Mâble-Bourouse, donc sa mission s'écoulera jusqu'à la fin de son année scolaire en 2024.

Un service civique devait intégrer le Syndicat pour 6 à 9 mois mais aucun candidat sérieux ne s'est proposé.

Les techniciens estiment leur temps de terrain à hauteur de 50 % maximum, voire 20% par période. Le temps « Bureau » est croissant au fil du temps, ce qui semble regrettable (jusqu'à 8% du temps au bureau à certaines périodes). Chaque technicien possède un véhicule de service.

Le télétravail a été initié en 2020 pour les raisons sanitaires du moment ; ce mode de travail s'opère encore partiellement afin de gagner du temps (environ une journée par semaine pour les techniciens), puis de manière régulière pour la secrétaire à raison de deux jours hebdomadaires. Les 35 heures sont effectuées généralement sur 4 jours, sauf nécessité de service (réunions, rencontres riverains...).

Marylou MECHIN est la technicienne référente Vienne. Elle suit les réunions à la DDT 86 notamment (participation aux comités ressource eau ; liens avec les différents partenaires : CAGC ; CCPL ; CEN ; Fédération de pêche 86...).

Delphine LAISEMENT est la technicienne référente du contrat Veudes-Mâble-Bourouse qui mise en œuvre par les deux techniciennes. Fin 2023, Delphine LAISEMENT a été en charge de réaliser le bilan mi-parcours et la rédaction du prochain CT 2024-2026.

Les agents ont suivi plusieurs sessions de formations ou webinaires en 2023.

Thème	Organisme	Durée / type	Agent
Le rôle de la forêt dans la captation du	ONF	2 heures	
Carbone		distancielles	
Le management	CNFPT	1 journée	
		distanciel	Jonathan
Les panneaux photovoltaïques dans les	FNE CVL	1 jour présentiel	LEPROULT
champs			
Préparation examen professionnel	CNFPT (Orléans)	1 jour présentiel	
Ingénieur			
Hydromorphologie des petits cours d'eau	CNFPT/OFB	5 jours	Delphine
de plaine		présentiels	LAISEMENT
Intégration à la Fonction Publique	CNFPT	10 jours	
Territoriale (formation obligatoire)		distanciel	Marylou
Evapotranspiration des retenues d'eau	FNE	1 journée	MÉCHIN
		présentiel	
Analyse de documents et l'organisation	CNFPT	3 heures	
des idées		distancielles + 2	
		jours présentiels	
Réforme de la responsabilité des	CNFPT/DGFIP 37	3 heures	
gestionnaires publics et règlement		distancielles	Victoria
budgétaire et financier			GRAND
Les règles d'élaboration et d'exécution	CNFPT	1 jour distanciel +	
du budget de la collectivité		2 jours	
		présentiels	
Comment actualiser l'adhésion pour	CNAS	1 heure	
2023		distancielle	
Fonds européens	Région Centre-	1 jour en	
_	Val de Loire	présentiel	

De plus, les agents ont participé à des **journées d'échanges**, considérées comme temps de formation :

- Une journée de **rencontre régionale des techniciens de rivières** de la Région Centre Val de Loire, organisée par le Conseil Régional à Pithiviers (bassin du Loing) en mars 2023 : Jonathan LEPROULT a participé et même intervenu au sujet des zones tampons humides ;



Journée de rencontre régionale des techniciens de rivières

- Le **Forum Technicien Médiateur de Rivières** organisé en novembre 2023 par le CPIE Val de Gartempe : journée 2/2 suivie par Jonathan LEPROULT dont une visite de site de contournement d'étang ;



Forum Technicien Médiateur de Rivières

- Une réunion sur les sols organisée par l'AFES suivie par Delphine LAISEMENT
- Une journée de rencontre des techniciens de rivières organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en mars 2023 à Baugé en Anjou suivi par Delphine LAISEMENT sur une journée et Marylou MECHIN sur les 2 jours.
- Une journée annuelle de **rencontre des techniciens de rivières d'Indre et Loire**, organisée par la Conseil Départemental à Sainte-Catherine de Fierbois (bassin de la Manse) en décembre 2023 : les trois technicien(nes) ont participé. Jonathan LEPROULT a animé la visite de l'après-midi pour expliquer le retour d'expérience local des zones tampons humides en plein champs.



Rencontre des techniciens de rivières d'Indre et Loire

Les formations sollicitées par les agents mais non réalisés/non obtenues sont les suivantes :

- « Utilisation de la tronçonneuse » organisée par le CNFPT (2 jours présentiel) (Delphine LAISEMENT) (cause : stage complet)
- « Être un bon tuteur de volontaire en service civique » (1 jour présentiel) (Delphine LAISEMENT)
- « Opération ordre Budgétaire spécifique » (2 jours présentiel) (Victoria GRAND) (cause : maladie)

Aussi de très nombreuses réunions, sur des sujets diverses et variés se sont déroulés en 2023 telles que :

- Les cyanobactéries par l'EPTB Vienne ;
- Les réunions « sècheresses » ou « comité ressources en eau » par les DDT 37 et 86 ;
- Les réunions de l'EPTB Vienne sur l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat).

Bien sûr, le renouvellement du Contrat Territorial Veudes-Mâble-Bourouse a été très énergivore notamment lors du second semestre 2023 avec un COTECH et un COPIL et de multiples versions de travail pour arriver à un document final à Noël 2023. Le bilan mi-parcours associé est inclus dans cette période. Delphine LAISEMENT a été en charge de ce travail. Les agents préfèrent le temps où le Contrat Territorial couvrait une période de cinq années consécutives (au lieu des deux fois trois ans actuellement). De plus, le travail réalisé par Nathan COURJAULT a entrainé l'organisation d'un COTECH en Novembre 2023.

De plus, le marché public passé en 2021 avec les entreprises ORCHIS ; Entraide et Solidarités ; JOLY et BOURNAND arrivait à échéance (1 année, renouvelable 2 fois). Compte tenu des

volumes financiers de travaux réalisés chaque année par le SRVV, la mise en concurrence des entreprises simplement sur devis n'est pas possible : la procédure de marché public adapté est nécessaire. Ainsi, Marylou MECHIN s'est chargée de rédiger le nouveau Dossier de Consultation des Entreprises, afin lancer une nouvelle consultation. Les Bordereaux de Prix ont été améliorés afin que les estimations soient faites au plus juste, pour les entreprises comme pour le SRVV. La consultation a été lancée le 12 décembre 2023, les entreprises disposant alors de 2 mois pour formuler une offre (12 février 2024 max).

Depuis la restructuration du Syndicat en 2018 suite à la GEMAPI, les différents EPCI du territoire sont en contact régulier avec les agents et élus du Syndicat. Certains EPCI disposent d'un agent en charge de la GEMAPI: le lien avec lui permet d'assurer une cohérence des actions. Des rencontres ont lieu annuellement avec chaque EPCI, pour faire les points sur les actions menées, à venir et sur les cotisations correspondantes.

b) Les outils de communication

- ❖ Site internet : l'actualisation régulière du site internet est indispensable à sa cohérence. Par manque de temps, toutes les actualités du Syndicat ne sont pas mises en avant, notamment les travaux (surcharge de travail durant ces périodes).
- ❖ Bulletin annuel « Bassin de la Vienne Tourangelle » : agents, élus et autres collaborateurs ont œuvré à la rédaction de ce document plus particulièrement au cours du dernier trimestre 2023 (https://www.calameo.com/read/0052972927758e311f046). Il a manqué une semaine pour une relecture pleinement approfondie permettant d'éviter les ultimes fautes / erreurs. Une fois finalisé, il a été imprimé et distribué dans les communes pour une diffusion finale dans les foyers du territoire du Syndicat. La distribution dans la soixantaine de mairies du territoire a pour la seconde année consécutive été sous-traitée à l'imprimeur pour gagner du temps (environ 30 heures de gagnées par les techniciens ainsi qu'environ 600 km pour 450 euros).



EDIT'EAUPage	3
• LA SÉCHERESSE	4 à 7
• LES BASSINS VERSANTS DÉSHERBAGE MÉCANIQUE DES CULTURES Pages	8 à 16
• LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EA (SAGE) VIENNE TOURANGELLE	AUX 17 à 19
● LES COURS D'EAUPages	20 à 25
• LES JEUNES AU FIL DE L'EAUPage	26
LES PROLIFÉRATIONS	27
● ZOOM SUR UNE ESPÈCE - LA LOUTRE Pages	28 - 29
• LE BUDGETPages	30 - 31
● VOS DATES À RETENIRPage	32

Page de garde et sommaire du dernier bulletin (32 pages)

❖ Lettre de nouvelles : cet outil dématérialisé est très apprécié des abonnés. Six lettres ont été envoyées sur l'année 2023. Cet outil est dirigé essentiellement par Delphine LAISEMENT.

- ❖ Chaine Youtube. Afin de rendre plus attractifs les contenus de sensibilisation, la chaine YouTube du Syndicat propose des courtes vidéos en lien avec les actions du Syndicat. Cet outil est dirigé essentiellement par Delphine LAISEMENT.
- ❖ Une page **Facebook** est animée, pour la seconde année, par des élus du Bureau (essentiellement la vice-présidente Régine REZEAU).
- ❖ Plusieurs articles pour les divers bulletins municipaux ont été proposés aux communes et communautés, notamment en fin d'année 2023. Certains techniciens proposent des articles personnalisés aux bassins versants ou aux communes.



LA VIE COMMUNALE

Questions et informations diverses

Le Consel Municipal est informé

- de la commande du panier de basket. M. le Moire a aris en charge l'achat d'un filet et notessa de Volley-ball
- « de la demande du Maire auprès de l'entrepise Faitou Toureire gfin d'obtesie des tobles et tabourets pour mettre à disposition chez Rastine (bistret ambalant) au 9 nar du 25 coût. Deux barrières serant installées à la sortie du parche pour sécurirer l'àccès à la route. De l'édairage sera à prévoir pour les mais de septembre et octobre ;
- nole II è « la Mesnese ». + du marçais état de certaines routes, naturement la voie comm mitovenne avec la commune de Novêtre
- de la présence d'ambroisie sur certaines parcelles.
- Le Conseil Municipal remorcie Laéritia HATTON pour ses démanches apprès des entreprises afin d'abtesir des lats pour la tambola de la fête commu
- M. DEFOER Sébasties exprime à souseou son taubait que le contenu des proobs-verbaax du Carsuel Municipal soit plus étaffé, avec le détail des débats.

► RÉUNION DU 5 OCTOBRE 2023

tion de M. DEFOER Sébastion, Président du syndicat des écoles pri Val de Wenne

M. DEFOER souhaite electer le conseil municipal sur la patentielle fermeture d'une classe à la mantée 2024. Les effectifs sont en boisse et le SEPW est le demier regroupement à oxoir des classes disposant d'un soul nivera. Le souil défini pour une fermeture est de 24 élèves por classe. A re jour, il ne dispose par de décision officielle mais il souhaite se préparer afin d'anticiper.

Il présente une analyse chiffée des charges par école. Une formeture engendrerait une économie entre 20 000 et 24 000 €. En cas de hirmeture d'une classe, quelle écule sera coccessée ? Les trais écoles serant-elles maintenues?

M. BERNARO Xovier popose de lutter contre cette fermeture des mointenant et d'intervenir auprès des parlementaires lacaux.

M. MOREAU Lières souheire que les travaux effectués à l'école de Maillé saient valorisés aussés des élus (séruteurs, députés...) afin d'éviter la fermeture à Mallé.

M. BERNARO Xovier foit observer que des travaux d'anvinagement de la cour à Navâtre sont en ision et que culu poursait jouer sur le maintier

M. DEFOER Sebasties indique que, même sans fermeture pour l'armée scolaire prochaine, la réflexios sero à meser pour l'avenir

M. JAHAN Francis fait remarquer que les repas sont de meilleure qualité à la contine de Maillé puisque préparés par un agent qui cuisine.

AL ROY Jean-Jacques souhaite garder des affonces over les autres maires concernés. Il indique que suite à un départ en retraite d'un agent à Nouêtre, des économies vont pouvoir être réalisées par le synd

Domando de dégrévement d'un aboseó de la part essainissement sur sa facture d'oau

SDER a analysis les consummations d'eau habituelles de cette abonnée. Le valume d'eau concerné par cet éventuel dégrésement senait de 180 m² représentant la summe de 326.88 €. Le Carcell Municipal, considérant que la susconcommetion d'éau est due à une fuite sur un équipe ment sanitaire et que, dans le principe, elle ne rentre pas dans les conditions de dégrévement, oprès un avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas ascarder de dégrévement à cette abannée

Deseande de participation financière à la réalisation d'une sculpture en hommage à Joséphine Bulor, so road-point de le RD 109, Novâtre Maillé Prozey. Comme dejà évaqué en réunion, à l'initiative des élèves du collège de Novâtre, une sculpture en

kummage à Jaséphine Baker vo être installée au rand-paint Pouzoy-Novêtre-Maillé situé sur la route départementale 109. La commune de Novêtre a adressé le devis de M. BOQUET, entreprise retenue, d'un montont tutal de 5 447.08 € TTC. Le Président du Conseil Départemental a refusé de prendre en charge la totalité de la déparse et a proposé la réporition scivante : Conseil Départemental 50 %, commune de Nocôtre 30 %, communes de Maille et Pouzoy 10 %, soit une dépense pour la commune de Maillé de 544.91 € TTC. Le Conseil Municipal déplans sur la commune de Nauôtre n'ait pas échangé avant de retenir l'entreprise, mettant les communes devant le fait accompli. Le Canseil Municipal, après en avair délibéré, par six voix poor, trois contre et deux abstentions, accepte de participer au financement de sette sculpture pour un montant de 544.91 € TIC.

Remplacement de l'agent communal de l'agent chargé du ménage dans les hétiments

L'agent communal, chargé du ménage dans les bâtiments communaux, est en anêt maladie depus le 4 septembre 2023. Cet arrêt seus prolongé de plusieurs mais. Dans l'urgence, M. le Maire a fait appel au rolais emploi de Ste Maure pour polier à son rem-

placement. Cependant, des habitants de la co moune pourroient être intéressés pour effectuer ce traval, à hauteur de 13 h par semaine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a dix voix et une abstention, décide de lancer un appel à condidatures par le bisis du prochain Irrios Mudle

Questions et leformat

- Le Conseil Municipal est informé :

 du crost cycle Tourone-Beny empruntant la Commune, présenté par la communesté de communes. Circuit : Arivée por la Celle-St-Avant (RD 158) — Rue du Sérsophose — Prosage sous le soutermin de la gare — Rue des Jandins — Rue de la Paix (passage devant la Manon du Souvenir) RO 91 vers le Maulin.
- o du mantant de la taxe d'annisagement espésé suite à l'installation de la centrole photovoltaique su Bois Semé : Z 850 € ;
- de la liste des livres de la bibliothèque destinés au désherbage ;
- « de la fin de l'activité de Rantine le 27 actobre producin. A cette accosion, une sairée sera proposée à la solle des fêtes avec AL traiteur.





Cette année le Syndicat de Rivières Val de Vien restauré 5 km de cours d'eau. De Saint-Gervais les Trois Clochers à Saint-Epain en passant notami par Pussigny, les ruisseaux de la Veude, du Mâble, de la Manse, de la Bourouse et du Grouët ont été restaurés. Ces rivières ont retrouvé leurs alternances de zones courantes (radiers) et de fosses mais aussi leur continuité écologique permettant ainsi la libre circulation des espèces aquatiques. Des points d'abreuvement et des clôtures ont été rénovés afin de maintenir la pratique du pâturage tout en limitant son impact sur la rivière. A Parçay-sur-Vienne, ce sont presque 1.5 ha de prairies humides qui ont été restaurées à la suite d'une exploitation de peupleraie permettant ainsi de retrouve des abords bocagers au bord du ruisseau de l'Arceau. Tous ces travaux, ont pu voir le jour grâce aux riverains, élus communaux, les autres partenaires financiers (l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les Régions et les Départements) ... L'année prochaine, les travaux auront en partie lieu à Maillé et Nouâtre sur le Réveillon ... Vous trouverez davantage d'informations sur votre site internet ou notre Facebook et notamment sur les prochaînes animations 2024 (OR code).



18

BULLETIN MUNICIPAL 2023-2024 Nº 34

Bulletin municipal de Maillé 2024

❖ Articles pour la Nouvelle République : avant et / ou après les diverses animations organisées par le Syndicat, les articles parus dans ce quotidien permettent à la fois de prévenir les administrés des manifestations organisées par le Syndicat, et ensuite de communiquer sur les thématiques abordées. Les agents participent à la rédaction de certains de ces articles.

❖ Animations scolaires : en 2023, la majorité des interventions dans les écoles ont été organisées et réalisées par la Fédération de pêche 37 via la convention passée avec le Syndicat.

Ecole	Commune	Contacts	Classes	Dates	Effectif	Nombre	Nbre	Lieu
						d'animateurs	animations	THE PARTY OF
Jean de la Fontaine	Richelieu	Mme BRAUD	GS	04/12	26	2	2	Ecole de Richelieu
Ecole de Ligré	Ligré		CE-CM	11/05	53	2	4	Bords de Veude
Ecole de Luzé	Luzé		CE	13/06	28	2	2	Plan d'eau communal
Ecole de Theneuil	Theneuil	Mme POTIRON	CM1-CM2	09/06	14	2	2	Bords de Bourouse
TOTAL	Effectif consibilied	6 . 121 lounes						



Photo de l'animation à Panzoult 2023

Aussi, Marylou MECHIN a réalisé une animation avec l'école de Orches avec les enfants de maternelle qui ont pu découvrir le Mâble et son écosystème.

❖ Animations: une trentaine d'animations ont été réalisées en 2023. Parmi elle, 10 étaient annoncées dans le bulletin annuel livré fin décembre 2022 dans les mairies. Au total, les 10 animations ont été organisées et honorées avec souvent un public très présent (voir « animascope » ci-après). Au total, près de 200 personnes ont été sensibilisées par ces animations.



20 personnes



60 personnes



4 personnes



15 personnes



11 personnes

Vienne

02 47 40 94 30 ou manse.secretariat@orar

FÉVRIER

SAMEDI 4 FÉVRIER, 9h30-12h30

FAYE-LA-VINEUSE:

Chantier participatif d'entretien de la Fontaine d'Auzon RDV au pont de Marnay avec bottes, gants et si possible outils

MARS

MARDI 14 MARS, 18h30 21h30

JAULNAY:

Observations des amphibiens d'une mare.
RDV place de la mairie. Prévoir bottes, tenue chaude et lampe de poche.

VENDREDI 24 MARS, 20h

RICHELIEU:

Ciné-débat "La vie des rivières" RDV au cinéma Le Majestic, 26 rue Henri Proust

SAMEDI 25 MARS, 9h-12h

L'ILE-BOUCHARD:

Chantier participatif d'aménagement de la Manse Parking des laveuses à l'Île Bouchard

AVRIL

MERCREDI 19 AVRIL, 10h-12h

ORCHES:

Retour sur les travaux de restauration du Mâble RDY au lavoir communal

MAI

VENDREDI 5 MAI, 18h30-20h30

PANZOULT:

Des économies d'eau pour que nous sauvions nos cours d'eau Salle des fêtes

SAMEDI 6 MAI, 10h-12h

CHEZELLES :

Découverte des plantes comestibles des zones humides RDV devant la mairie (réservation obligatoire)

JUIN

VENDREDI 16 JUIN ,18h30-20h30

PANZOULT:

Découvrez le programme de valorisation de la zone humide communale

RDV devant la mairie

SAMEDI 17 JUIN, 10h-12h

PUSSIGNY:

Sortie sur les libellules de la Veude de Ponçay RDV sur le parking du bourg de Pussigny

JUILLET

MERCREDI 5 JUILLET à partir de 20h30

NOYANT-DE-TOURAINE:

Grand Quizz sur les cours d'eau du territoire Salle Ida de l'Aigle



4 personnes



15 personnes



10 personnes





❖ Le partenariat avec la MFR de Val de Manse se poursuit comme chaque année, avec Jonathan LEPROULT. Cette année, un projet mené avec les BTS concernait le recensement et la caractérisation des mares sur une commune du bassin versant de la Manse (Sainte-Catherine-de-Fierbois). Le second concernait la sensibilisation à la rivière avec les CAP ; la réalisation de deux chantiers a permis de s'approprier les thématiques. Des élèves du lycée agricole de Fondettes ont participé à une journée en renfort. Ce chantier a particulièrement été apprécié par tous les participants, ainsi que les riverains.



Chantiers de réalisation de banquettes « naturelles » (pause appréciée photo de droite)

- ❖ Le partenariat avec l'Université de Tours (Polytech anciennement IMACOF et Sciences et techniques) se poursuit :
 - Une cinquantaine d'étudiants se sont déplacés pour observer les actions entreprises par le Syndicat sur le bassin versant de la Manse, avec Jonathan LEPROULT.
 - Un groupe de 8 étudiants de master a été accompagné par Marylou MECHIN pour réaliser leur « chantier école » portant sur un site de travaux de restauration de la Veude à St Gervais les Trois Clochers.
- ❖ Panneaux pédagogiques : afin de permettre aux promeneurs de comprendre l'intérêt des travaux réalisés, le Syndicat réalise et pose des panneaux sur les sites restaurés.



Panneaux posés dans la vallée de Courtineau – pose réalisée en régie avec un agent communal de Saint-Epain

- ❖ Interventions en conseil municipal: suite aux travaux de restauration du Mâble, la technicienne référente a présenté l'intérêt, la nature, le déroulement et le coût des travaux au conseil municipal de Champigny-sur-Veude le 8 novembre 2023.
 - · Où et pourquoi ici?
 - · Quel constat avant travaux?
 - Quel est l'intérêt des travaux ?
 - · Comment?
 - Quelques photos...
 - Le site a-t-il été dégradé ?
 - · Combien ça a coûté ?
 - Qui paye?
 - · Quels risques pour les inondations?
 - Quelles répercussions sur la faune ?
 - Quel sera l'entretien à réaliser à la suite des travaux ?
 - · Communication prévue
 - · Ouvertures et idées pour la suite...
 - · Autres questions?

QUESTIONS ABORDEES PAR LA TECHNICIENNE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL

❖ Reportage télévisé: début 2023, le SRVV avait été contacté par l'équipe du média TV Tours pour réaliser un reportage sur les actions physiques entreprises par les Syndicats de Rivières pour atténuer les effets du changement climatique. Un reportage a alors été réalisé lors du chantier de restauration du Mâble à Champigny-sur-Veude. Il est accessible sur Dailymotion:

 $https://www.dailymotion.com/video/x8or0mj?fbclid=IwAR2llQxr_tDtLao0HuCLJJY7Q5M9q09Ko3ov4C7Q6ptnft8gTTbC24svt9o$



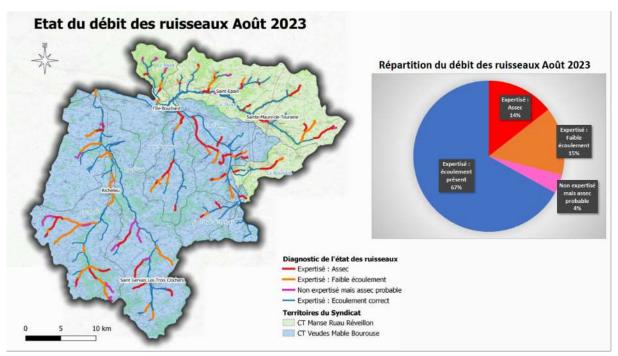
c) La sècheresse

L'été 2023 arrive malheureusement en seconde position après celui de 2022 concernant l'assec des ruisseaux. De très nombreux tronçons sont restés marqués par des assecs très prolongés.

Le Syndicat a participé à plusieurs « observatoires sécheresses » pilotés par les DDT d'Indreet-Loire et de Vienne. Ces réunions organisées en préfecture réunissent les divers représentants des usagers de l'eau : irrigants, éleveurs, fournisseurs d'eau potable, fédérations de pêche, collectivités gestionnaires des milieux aquatiques, industriels...

De très nombreuses sollicitations d'élus, de riverains et d'agriculteurs ont monopolisé un certain temps, notamment pour comprendre les arrêtés préfectoraux en vigueur. En lien avec la municipalité de Sainte-Maure de Touraine et les services de l'Etat sans oublier la fédération de pêche 37 à l'initiative première, le technicien de la Manse a rédigé un suivi hebdomadaire durant l'été par rapport à la difficulté de respect du débit réservé au droit du plan d'eau communal. D'après les élus, riverains et autres habitants, ce devoir de maintenir un débit réservé dans la Manse n'avait jamais été respecté depuis la création du plan d'eau, d'où un accompagnement de la commune par le Syndicat sur ce sujet. Des solutions seront trouvées d'ici la prochaine campagne 2024.

Les techniciens du Syndicat ont réalisé une carte du territoire du Syndicat au pire de la situation au moins d'août suite à des prospections terrain.



Etat des ruisseaux en août 2023

d) Une lourdeur administrative

Tout comme en 2022, l'année 2023 a été plus complexe qu'auparavant car la simple rédaction du « mémoire technique » ne permet plus à l'Agence de l'Eau de valider l'attribution de son aide financière, indispensable au démarrage des travaux de restauration du lit.

Depuis 2022, un dossier bien plus complet doit être adressé au préalable à la DDT, qui dispose de <u>deux mois</u> pour formuler au Syndicat une demande de compléments (après avis de l'OFB notamment). De plus, la période d'intervention dans le lit des cours d'eau est plus restreinte qu'auparavant : les travaux ne peuvent plus commencer avant mi-juin, et se terminent lorsque la météo devient trop humide (octobre) avec parfois des coupures en période de précipitations estivales.

Ces contraintes administrative et temporelle complexifient le planning de travaux. Le SRVV voit chaque année son taux de réalisation des travaux amputé en raison des demandes de compléments demandées par la DDT et l'OFB (annulation ou retard de démarrage de travaux). Le chantier de restauration du Mâble prévu en 2022 à Champigny sur Veude a été reporté en 2023, ce qui a conduit à réaliser seulement partiellement les travaux prévus sur la Veude à St Gervais les Trois Clochers et sur le Grouet à Pussigny.

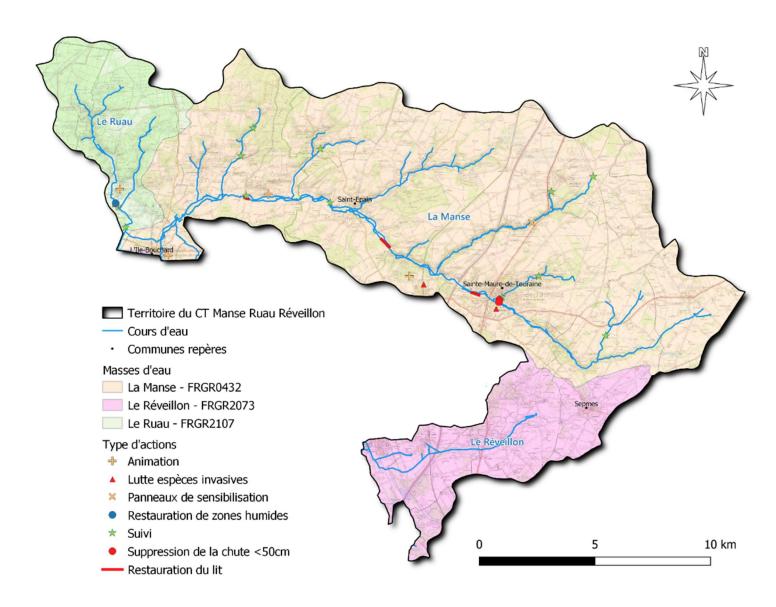
Cette complexification administrative a aussi des incidences indirectes : modifications du planning d'intervention des entreprises ; inquiétude créée chez les riverains ; intervention dans l'humidité en fin d'année, sur terrain gras avec remise du site en état plus onéreuse ; camion ne pouvant accéder en berge donc avec un surcoût ; factures arrivées trop tardivement pour permettre des recettes pour un compte administratif davantage favorable par absence de recettes de subventions fin 2023...

3. Territoire Manse-Ruau-Réveillon

a) Réalisation de la quatrième tranche du Contrat Territorial 2020-2025 (hors suivi)

L'année 2023 correspond à la quatrième tranche. Elle n'a pas été entièrement réalisée comme prévu. Comme illustré ci-après, financièrement les travaux 2023 ont été réalisés à hauteur de 73 %. Il a été proposé de réaliser 22 % des dépenses non réalisés au COPIL pour un report sur 2024. Cela permettra des dépenses de l'ordre de 90 à 95 % au total.

	2023 (€)		2023 (quantités)		Observations	
	prévu	réalisé	prévu	réalisé	Observations	
Travaux de restauration du lit mineur	104 300 € (74 300 € demandés)	(100 % sur la base de la demande)	1 900	la base de la	sur les 30 000 € non demandés/dépensés sur 2 sites pour 1 200 ml, il sera proposé au COPIL d'effectuer en 2024 le site à 20 000 € pour 1 000 ml (simple report) puis de réaliser un autre site sur la base des 10 000 € restants (Courtineau ou autre)	
Suivi milieu aquatique	16 000	(98 % engagé mais une partie sera réalisée en 2024)	10		10 pêches prévues Contrat (en 2019). 7 retenues pertinentes lors de la demande de subvention + suivi anguilles (28 pieds d'ouvrages)	
Communication	20 000				des panneaux n'ont pas été effectués, une réunion agricole non plus. Economie sur certaines opérations.	
Animation	105 000		2 ETP		des stagiaires ont également été présents dont un rémunéré (Master - travail sur le bassin versant du Courtineau)	
Création de zones tampons	32 319		1000 m²		non effectué (foncier non disponible/accords non obtenus). il sera proposé au COPIL d'effectuer en 2024 l'opération	
Suivi phyto Manse et démarche Puchenin	10 000		15		3 analyses sur le Ruau initialement non prévues dans le CT (économie)	
> 100 %						
> 100 % 80-100 %						
60-80 %						
40-60 %						
20-40 %						
0-20 %						



Carte des actions CT MRR 2023 réalisées (hors plantation)

Les travaux de création de ripisylve se sont bien achevés, il s'agissait de la tranche de 2022 (dépense détaillée dans le rapport précédent). La prochaine enveloppe de travaux de cette nature a été inscrit en sixième année du CT, le temps de retrouver des linéaires pertinents avec surtout des accords des propriétaires (et exploitants le cas échéant).



Exemple de plantations réalisées

A propos des travaux majoritaires de cette quatrième tranche, à savoir ceux de **recharge et diversification du lit et des berges**, les coûts unitaires ont été globalement conformes aux prévisions initiales. Sur les 6 sites prévus au Contrat :

- 1 a été abandonné car suite de la visite collective préalable sur place de début d'année, les services de la DDT ont souhaité de nombreux inventaires. De plus, la présence d'un plan d'eau non déclaré (DDT) indirectement impacté n'a pas aidé. Il s'agissait d'une source qui s'écoule de manière perchée pour alimenter un plan d'eau, le projet consistant à faire confluer cette source avec la Manse en la faisant reméandrer. Le propriétaire du plan d'eau était initialement partant mais face à cette situation (régularisation du plan d'eau, inventaires...) il est à présent contre. Le Syndicat souhaite que les services de l'Etat demandent au propriétaire de régulariser son plan d'eau, et que dans l'arrêté l'autorisant, il fixe des prescriptions qui aillent dans le sens du projet notamment en se basant sur l'Arrêté du 9 juin 2021 relevant de la rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.
- 1 n'a pas pu être réalisé (manque de temps pour réaliser le dossier DDT partenariat avec la fédération de pêche 37). Il sera réalisé en 2024, l'enveloppe réservée pour ce site est très cohérente (chiffrage effectué);
- 1 a été abandonné car la famille propriétaires n'y est pas unanimement favorable ;
- 3 ont été réalisés conformément aux prévisions.



Travaux de talutage de berge à la fin des travaux sur le site de la Dactière (100 ml)



Travaux de restauration du lit et des berges sur le site du noyer vert (350 ml)



Travaux de restauration du lit et des berges sur le site de la station d'épuration de Sainte-Maure (350 ml)

Il a été proposé au prochain COPIL annuel de reporter les 10 000 € de l'enveloppe non dépensés pour 2024.

Les travaux de création d'une **zone humide tampon** prévus n'ont pas du tout été réalisés. En effet, lors du printemps, considérant plusieurs parcelles qui ne sont pas encore communales et d'autres sites dont les agriculteurs ne sont pas prêts, aucun travail n'a été engagé. Il a été proposé au COPIL annuel de reporter l'enveloppe pour 2024.



Vue de la principale zone tampon réalisée par le Syndicat en 2020 (photo prise en 2023)

Concernant la **communication**, ce qui a été prévu a été réalisé, hormis :

- La préparation de certains panneaux fixes sur le Ruau de Panzoult (manque de temps);
- La restitution des résultats de l'analyse des données qualité d'eau par le bureau d'études (à destination des agriculteurs) (manque de temps).

Le bulletin a été renouvelé mais les coûts de réalisation ont été moins élevés que ceux prévus lors de la demande de subvention. Il est proche de celui pratiqué par l'ancienne graphiste.



Inauguration des 3 panneaux installés dans la vallée de Courtineau

Par ailleurs, le technicien en charge du bassin de la Manse a contribué à la **plantation de haies** de par la communication « proactive » du sujet. 1650 m de haies ont été plantés en 2023 (hors ripisylve). Aussi, quelques projets sont en réflexion pour 2024. C'est la fédération des chasseurs d'Indre-et-Loire qui reste l'interlocuteur principal sur ce sujet, même si la SEPANT progresse.

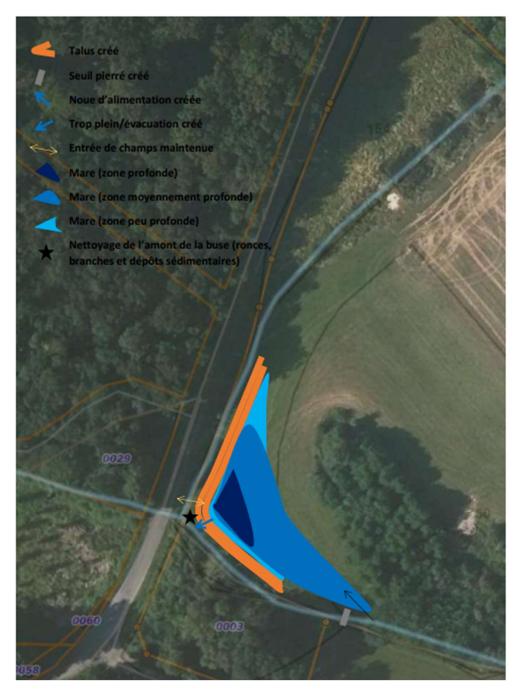
Un agriculteur souhaitant planter plusieurs parcelles en **agroforesterie** a été rencontré à trois reprises afin d'échanger techniquement sur la zone inondable, l'humidité des sols, les espèces proposées etc... Les travaux sur 12 ha étaient prévus l'hiver 2023-2024 mais par manque de financement, l'opération a été décalée d'une année minimum. Un second agriculteur a muri son projet début 2023, et les plantations sont actuellement en cours (9 ha). La première rencontre où ce sujet a été discuté avec le technicien date de 2021.

Une seule réalisation de **zone tampon** a été effectuée l'année 2023. L'agriculteur n'avait pas demandé d'aides pour des raisons administratives, trop lourd pour lui (il avait fait de même pour la création d'une autre mare tampon dans les années 2020). Comme précédemment, il a fallu deux années de réflexion pour concrétiser le projet depuis le premier échange avec le technicien. Le site mesure 800 m² pour 6 ha de bassin versant. Les premiers ruissellements ont confirmé une réalisation réussie.



Photo juste après les travaux et quelques mois plus tard

Un projet de création d'une nouvelle zone tampon a été réalisé. Début d'année 2023, le projet technique a été réalisé en quelques semaines (trois rencontres avec l'exploitation agricole), le dossier de demande de subvention a été déposé puis en fin d'année, l'accord financier a été obtenu. Les travaux auront lieu l'été 2024.



Projet validé en 2023

Les deux stations historiques comportant de la **Jussie** sur le bassin de la Manse ont fait l'objet d'arrachage avec des stagiaires et dans le cadre de chantiers participatifs improvisés.

Concernant le volet agricole mené par la Chambre d'agriculture 37, deux animations collectives ont été effectuées, puis les diagnostics d'exploitation prévu en 2023 se dérouleront début 2024.

Le technicien en charge du bassin de la Manse a aidé à la mise en place de ces animations, même si c'est son homologue sur le bassin de l'Esves qui s'est largement davantage impliqué.





Animations collectives agricoles sur le bassin de la Manse en 2023

b) Actions hors Contrat Territorial

Une nouvelle convention a été passée entre le Syndicat de Rivières Val de Vienne et celui intercommunautaire du Ru de la Vauvise de l'Aubois et de leurs affluents, situé dans le Cher en vue de former un jeune technicien. Quatre journées lui ont été consacrés en contrepartie d'une aide technique sur le terrain (prises de mesures pour des travaux 2023 et 2024).

Des travaux d'entretien de la ripisylve chez des propriétaires riverains en lien avec l'association d'insertion ORCHIS ont permis l'entretien de plus de 2 500 mètres de berges chez cinq propriétaires privés (bassin de la Manse).

Les contrats territoriaux fixent certaines actions sur le territoire mais certaines actions ayant une réelle plus-value environnementale peuvent voir le jour en dehors des Contrats grâce à des acteurs locaux motivés, ainsi que d'autres sources de financements.

En réponse à un **appel à projets** initié par l'agence de l'eau en 2021, le projet de mise en place de grilles aux sorties d'un plan d'eau situé en amont du ruisseau de Courtineau a été finalisée. Les travaux ont débuté en décembre 2021. Ils se sont poursuivis l'été 2022 et se sont achevés en mars 2023 avant l'ouverture du site aux touristes (zone de camping). Le but étant d'éviter la dévalaison des espèces d'eaux calmes, et en particulier les poissons chats, très présents sur site.



Grilles installées au déversoir et à la zone de pêcherie

Suite à un mail de la fédération de pêche d'Indre-et-Loire avertissant la commune de Sainte-Maure-de-Touraine ne respectant pas le débit réservé aux abords de son plan d'eau communal le jour des mesures, le Syndicat a entrepris **un suivi régulier** quasi hebdomadaire sur la période estivale afin de mieux comprendre l'hydrologie du site.



Suivi de la répartition des débits aux abords de l'étang communal sainte-mauriens

Sur la commune de Panzoult, un travail de **restauration** de 42 000 m² **de prairies humides** a été initié en 2021/2022 par la technicienne de rivières avec l'aide de la SEPANT (diagnostic initial et conseil de gestion). Les principaux travaux se sont déroulés en 2023. Les premières actions ont consistées en l'acquisition des parcelles par la commune puis les haies existantes ont été restaurées (restauration des « trognes »), les parcelles en cours de fermeture ont été « réouvertes » par broyage, une mare été créée, 375 ml de haies ont été plantées, les parcelles ont été clôturées et enfin un circuit pédagogique va été installé en 2024. Ce projet estimé à 40 000€ a été réalisé avec le soutien financier de la Région Centre Val de Loire (Contrat Régional de Solidarité Territorial pour environ 25 000€) et le Département d'Indre-et-Loire (« Mares publiques de Touraine » pour 10 000€). Le reste à charge a été payé par la commune de Panzoult.



Mare créée, plantation de haie et mise en place de clôture

Le **regroupement des techniciens de rivières** et animateurs de bassins versants animée par le conseil départemental d'Indre-et-Loire s'est déroulé sur le territoire du Syndicat, c'était en décembre 2023. En salle puis ensuite sur le terrain, le travail sur les zones tampons, les haies et l'agroforesterie a été mis en valeur. Un agriculteur nous a reçu chez lui.

Le site du Moulin du Pré à Sainte-Maure de Touraine a fait l'objet d'un nouveau projet intitulé « création d'un sanctuaire de biodiversité et réhabilitation d'un biotope sinistré ». Le propriétaire est très motivé. Le projet consiste à recréer des reliefs (nouvelle mare, talus, bras de décharge réhaussé, bief partiellement curé...) afin de maintenir de l'eau lors des assecs, devenus régulier depuis deux ans. L'objectif est en premier lieu de l'ordre de la biodiversité. Le projet a été soumis à la Fondation Vinci, puis retenu. Le projet s'apprêtait à démarrer et le technicien de rivières à souhaité demander validation auprès de la DDT pour démarrer. Un dossier complet a été demandé incluant l'historique des travaux réalisés en amont en 2014...bref, la question d'abandonner s'est posée. L'hiver 2023-2024, les éléments seront transmis (temps de travail estimé de 3 jours) pour réaliser tout de même les travaux l'été 2024. En attendant, une nouvelle ripisylve va être plantée, cette action était comprise dans ce projet global. Il est à noter que la Fondation Vinci a accepté de financer l'opération à hauteur de 100 % (sur une base de 24 457 €).

La gestion des prélèvements d'eau sur le Ruau à Panzoult a fait l'objet de plusieurs échanges depuis 2022 initiés par la technicienne de rivières. En effet, l'aspersion permet de protéger les vignes du gel mais les prélèvements d'eau dans le Ruau ne sont pas adaptés à son débit. Une station de jaugeage a donc été mise en place et deux réunions ont eu lieu en 2023 avec les viticulteurs concernés, la mairie et la DDT37. Des projets d'économies d'eau vont progressivement voir le jour pour s'adapter au débit du Ruau. Le Syndicat accompagne les viticulteurs qui souhaitent faire avancer le dossier et la DDT est en charge de contrôler le respect de la réglementation...

Comme chaque année depuis 2021, le réseau de **suivi des cyanobactéries** sur la Vienne œuvre pour définir les caractéristiques de ce phénomène localement. Cette année une rencontre de mise en place du protocole a été réalisée et le Syndicat a effectué 4 inventaires durant l'été.

5. Territoire Veude-Mâble-Bourouse-Arceau-Veude de Ponçay

Le SRVV s'est concentré sur la réalisation des travaux prévus au programme du Contrat Territorial 2021 - 2023. Néanmoins, l'équipe s'est aussi tenue disponible pour les projets hors CT, dans une démarche de dynamique territoriale.

a) Réalisation de la troisième année du Contrat Territorial 2021 – 2023 (hors suivi)

> Travaux de restauration du Mâble à Champigny-sur-Veude

En 2022, les multiples demandes de compléments de la DDT d'Indre et Loire sur le projet de restauration du Mâble à Champigny-sur-Veude ont abouti à une autorisation administrative fin novembre 2022. Ces travaux ont alors été reportés en 2023.

Le travail préalable a été réalisé en 2022 (dimensionnement des travaux, concertation des riverains, dossier technique, achat des matériaux, réalisation des bons de commande, demande de subventions, réalisation des accès dans la ripisylve pour passage des engins...).

Les accès n'étant pas autorisés par les riverains au cours de la saison touristique, ce chantier été réalisé après l'été. Un mois et demi de travail a été nécessaire, en septembre – octobre 2023.

Les travaux ont porté sur de la **restauration hydromorphologique du lit ainsi que la restauration d'un passage à gué**. Sur cet ancien canal, le gabarit du Mâble a été adapté à ses variations de débit : pincement important de la largeur du lit à l'étiage (réduction de 9 à 1,4 mètres) et terrassement du haut des berges rive droite permettant un élargissement de la zone d'expansion de l'eau en période de fortes précipitations. La technique de déblai / remblai a été utilisée pour réaliser les banquettes avec des cordons pierreux en protection. De multiples radiers / fosses ont été créés, visant à limiter l'envasement, proposer des refuges en période d'étiage sévère, dynamiser les écoulements, oxygéner l'eau...





Avant Après





Avant Après

Sur ce tronçon de près d'un km linéaire sur 9 mètres de large, ces travaux ont coûté 77 469 €, ce qui est fidèle à l'enveloppe prévue au Contrat Territorial.

> Travaux de restauration de la Veude à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers :

Le travail préalable a été réalisé au cours de l'hiver 2022 – 2023 : dimensionnement des travaux, concertation des riverains, dossier technique, achat des matériaux, réalisation des bons de commande, demande de subventions, réalisation des accès dans la ripisylve pour passage des engins...

Les travaux ont porté sur de la restauration hydromorphologique, la suppression de petits ouvrages (inférieurs à 50cm) et la lutte contre le piétinement.

Les travaux prévus portaient sur 2100 mètres linéaires de Veude. En 2023, 1450 mètres linéaires ont pu être restaurés, en l'espace de 5 semaines en juillet / août. Le chantier a dû être interrompu afin de réaliser le chantier mentionné précédemment à Champigny-sur-Veude (ayant déjà 1 an de retard) ainsi que les chantiers mentionnés plus bas à Verneuil le Château et Pussigny. Le tronçon de 750 mètres restaur sera restauré en juin 2024.

Les travaux ont consisté à terrasser les berges en pente douce lorsque ce cela s'avérait nécessaire ; créer des banquettes pour pincer ponctuellement la largeur du lit ; créer des radiers d'écoulements dynamiques et des fosses profondes ; apporter des blocs pour diversifier les habitats ; améliorer les zones de descente au cours d'eau pour limiter le colmatage des habitats ; restaurer la continuité sur plusieurs petits barrages.

Photos des ravaux de restauration de la Veude réalisés en 2023



Un total de 60 000 € a été dépensé pour ces travaux.

Travaux de restauration de la Bourouse à Verneuil-le-Château

Tout le travail d'étude, de dimensionnement, de médiation avec les riverains a été réalisé au cours du premier semestre 2023 et la première version du dossier technique a été transmise à la DDT en avril 2023. Des demandes de compléments ont été formulées par la DDT en Juin 2023 pour afin d'avoir une autorisation mi-Août 2023. L'entreprise et l'agence de l'eau ont dû être extrêmement réactives pour la réalisation des travaux en 2023. La lourdeur administrative est à noter (5 mois de procédure).

Le tronçon de restauration de 400 mètres linéaires sur la Bourouse a été totalement réalisé fin Août. Des radiers ont été rehaussés, des banquettes ont été créées grâce à la terre du talutage des berges. Les deux ouvrages ont été aménagés par réhausse en aval. L'ouvrage > à 50 cm a fait l'objet de financement par les propriétaires en direct car les subventions de l'Agence de l'Eau ne pouvaient couvrir ces types de travaux. Sur les 27 200€ de travaux estimés, 18 500€ (+4 000€ de travaux payés en direct par les riverains) ont été dépensés sur l'entretien préalable de végétation, fourniture de pierres/cailloux et mise en place des matériaux à la pelleteuse. L'économie réalisée a été basculée sur les travaux de restauration du lit du Grouet.

La station à fait l'objet d'un suivi avant travaux (voir partie suivante).



Restauration du lit de la Bourouse par réhausse (avant à gauche après à droite)

> Travaux de restauration du Grouet à Pussigny

Tout le travail d'étude, de dimensionnement, de médiation avec les riverains a été réalisé au cours du premier semestre 2023 et la version du dossier technique a été transmise à la DDT en mai 2023 afin d'avoir une autorisation, fin Juin 2023.

L'entreprise réalisant ces travaux ayant été occupée par les travaux décris précédemment, ces travaux n'ont pu débuter que mi-Octobre 2023. Les pluies de fin Octobre ont donc entrainé l'arrêt du chantier (bande enherbée trop humide). La moitié du tronçon de restauration de 1 350 mètres linéaires a été réalisé (700 ml). Des radiers ont été rehaussés, des banquettes ont été créées grâce à la terre du talutage des berges. Sur les 24 000 € de travaux estimés et 8 700€ d'économie sur la Bourouse, 20 500 € ont été dépensés sur l'entretien préalable de végétation, fourniture de pierres/cailloux et mise en place des matériaux à la pelleteuse. Les 12 200 € restant serviront à finaliser le chantier en 2024.

La station à fait l'objet d'un suivi avant travaux (voir partie suivante).



Restauration du lit du Grouet par mise en place de banquette et talutage de berge

> Travaux de restauration de la continuité : effacement d'ouvrage et aménagement en ZAP Anguille)

L'ouvrage de Collet sur la Veude à St Gervais impliquant une chute de 1 mètre de hauteur devait être restauré en 2023 afin d'assurer la continuité piscicole et sédimentaire. Après plusieurs prospections écrevisses menées par le SRVV et la Fédération de pêche de la Vienne, il a été choisi de ne pas restaurer la continuité ici afin de préserver un frein supplémentaire à la remontée des écrevisses invasives vers la population de pattes blanches présente en amont du seuil. L'enveloppe prévue de 10 000 € n'a alors pas été mobilisée.

L'ouvrage en aval de la Bourouse à Theneuil a fait l'objet de plusieurs rendez-vous sur le terrain mais la propriétaire n'a pas souhaité faire de travaux de restauration de la continuité. Les subventions dans tous les cas n'auraient pas pu être mobilisées en totalité du fait de leur utilisation pour l'ouvrage du Moulin de l'Arche sur la Veude en 2021 (projet initialement prévu au CT à 80% et finalement réalisé avec 100% de financement).

> Travaux de restauration des zones humides en Indre-et-Loire

En 2023, deux sites à Courcoué et Rilly sur Vienne étaient prévus au contrat pour 3 ha 70. Pour l'un des sites, un comblement de fossés avec reconversion d'une culture en prairie était prévu et pour l'autre l'objectif était de restaurer la prairie par une broyage avec exportation. Sur ces deux sites, les propriétaires et exploitants ont refusé les travaux. L'enveloppe non utilisée a donc servi pour la restauration d'1 ha 30 de prairies humides à Parçay sur Vienne. La totalité de l'enveloppe a été utilisée soit environ 6 200 €. Les parcelles seront ensuite fauchées et le foin exporté servira pour l'alimentation de bovins dans un élevage de la commune.



Restauration de prairies humides à Parçay-sur-Vienne

> Plantation de ripisylve

Une enveloppe de 13 048 € était prévue en 2023 pour des actions de plantation de ripisylve dans le 37 et 86.

Les sites ayant déjà fait l'objet de travaux ont été ciblés en priorité pour la replantation de ripisylve, mais les travaux n'étant pas finalisés en totalité il a été fait le choix d'utiliser l'enveloppe financière disponible sur d'autres sites. Les tronçons qui seront finalisé en 2024 feront l'objet de plantation en 2024-2025.

Les deux techniciennes ont pris contact avec de multiples riverains pour connaître les possibilités de planter.

Au cours de l'hiver 2023 – 2024, il a été planté :

- 35 arbres isolés sur 160 mètres linéaires le long de la Veude de Ponçay et du ruisseau de Ports à Ports-sur-Vienne (37)
- 250 arbres en haie sur 200 mètres linéaires le long du Goille à Maulay (86).



Les plantations à Ports-sur-Vienne et Maulay

La commande a été attribuée à l'association CPIE Touraine Val de Vienne. La prestation comprend la fourniture (plants, protections, tuteurs, paillage); la plantation avec débroussaillage éventuel; 4 arrosages au cours de l'été suivant la plantation; un débroussaillage en fin de saison; le remplacement des plants n'ayant pas pris. Cette large prestation justifie l'enveloppe élevée au mètre linéaire (36€ / ml).

Etudes complémentaire « zones humides » conduite par la SEPANT

Le botaniste de la SEPANT (Damien AVRIL) a appuyé le Syndicat pour les tâches relatives à la restauration des zones humides dans la partie Indre et Loire.

Etudes complémentaires « ouvrages »

En 2024, il est prévu des travaux sur des sites « complexes ». Afin de dimensionner ces travaux au cours de l'hiver 2024 – 2024, une étude complémentaire a été confiée au bureau d'études INGEROP.

- Site du Moulin Bertault sur la Veude de Ponçay à Pussigny : étude de faisabilité avec la fourniture de profils en long et en travers.
- Site de Saint-Martin sur la Veude à St Gervais-les-Trois-Clochers : mesures de débits afin de connaître la répartition des débits entre le bief et le fond de vallée, à différentes périodes de l'année.

> Etude et COTECH « Pollutions diffuses »

Nathan COURJAULT est en apprentissage de septembre 2023 à août 2024 (niveau master) pour travailler sur le sujet des « pollutions diffuses ». L'étude de 50 000 € externalisée initialement prévue est finalement réalisée en interne par Nathan (modification validée en COTECH). Cette enveloppe n'a donc pas été sollicitée. En 2023, un COTECH a eu lieu en novembre 2023, animé par Nathan.

En 2024 un programme d'actions seront élaboré sur un bassin versant prioritaire et intégré au CT via un avenant.



Echanges avec les partenaires en COTECH à La Tour Saint Gelin

Un COTECH puis un COPIL seront organisés en 2023.

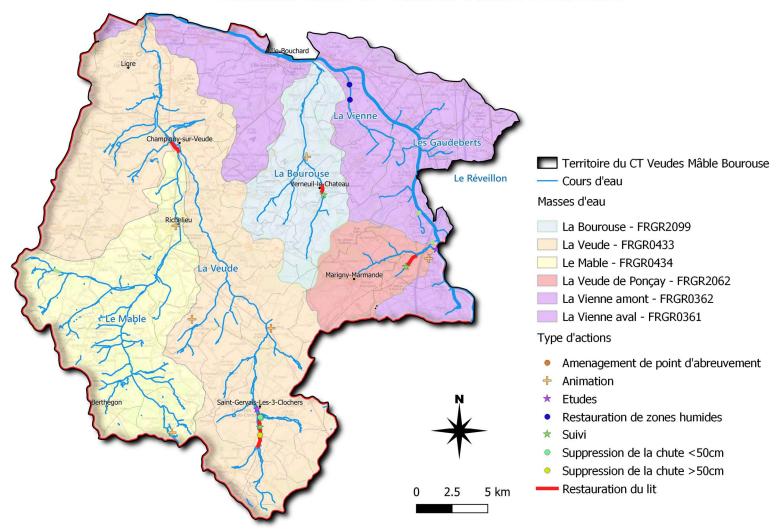
> Synthèse des actions prévues et réalisées au cours de l'année 2023, dans le cadre du CT :

Le tableau ci-dessous illustre le bilan des actions réalisées, avec un taux de réalisation global de 66% dû à l'arrêt de deux chantiers à cause de la météo (report en 2024), la réalisation en interne de l'étude « pollutions diffuses » et le refus des propriétaires ou partenaires pour les ouvrages >50cm.

Actions	Sites	prévu (€)	réalisé (€)	prévu	réalisé	Observations
Plantations (37 & 86)	Divers	13 048 €	12 630 €	2 175	360	Mauvais calage financier
Lit, berges et petits OH (86)	Veude	112 848 €	62 257 €	3700	1 350	Site Mâble non réalisé (assec) Site Veude à terminer en 2024
Suppression ouvrage >50cm (86)	Veude	10 000 €	- €	1	0	Prévention écrevisses pieds blancs
Lit et petits OH (37)	Bourouse Grouet	51 200 €	39 000 €	1800	1100	Site Grouet à terminer en 2024
Aménagment ZAP Anguille (37)	Bourouse	10 000 €	- €	1	0	Refus propriétaire
Lit et gué (37)	Mâble	77 469 €	77 471 €	950	900	Prévu en 2022 - Réalisé en 2023
Suivi milieux aquatiques	Divers	6 000 €	6 000 €	3	3	
ZH : Travaux (37)	Arceau	6 252 €	6 180 €	5.2	1.3	Refus propriétaire
ZH : étude & suivi (37 SEPANT)	37	6 039 €	6 039 €	14	14	
Etude AVP Veudes 2022	Veude(s)	10 000 €	10 000 €	0	2	Prévu en 2022 - Réalisé en 2023
Etude "Pollutions diffuses"	37 & 86	50 000 €	- €	1	0	Réalisée en interne (apprentis)
Communication	37 & 86	6 000 €	4 000 €	Forfait	Forfait	
Animation	37 & 86	72 000 €	59 500 €	1,5 TR 0,1 secret. 1 apprenti	1,5 TR 0,1 secret.	Delphine, Marylou, Victoria, Nathan
TOTAL		430 856 €	283 077 €			

80-100 % 60-80 % 40-60 % 20-40 % 0-20 %

Actions 2023 CT Veudes Mâble Bourouse



Carte des actions CT VMB 2023 réalisées

➤ Bilan du CT à mi-parcours du CT VMB :

Les partenaires financiers demandent désormais un « bilan » des trois premières années des CT, afin de mesurer leur engagement pour les trois années suivantes. Ainsi, au second semestre 2023, un temps de travail important de l'équipe a été consacré à l'élaboration du bilan des actions programmées pour les années 2021 ; 2022 et 2023 au CT Veudes Mâble Bourouse.

Ce bilan est à la fois dressé à l'unité (exemple : 5000 mètres de lit restaurés sur 6000 mètres prévus) mais aussi à la consommation des enveloppes allouées (exemple : consommation de 60 000 € sur une enveloppe de 63 000 €). Ce bilan est établi par le SRVV, animateur du CT VMB, mais porte aussi sur les actions des partenaires. Ainsi, des comptes ont été demandés aux Fédération de pêche ; la SEPANT ; le CEN NA...

Cette période de bilan est donc un jugement d'efficacité des maitres d'ouvrages du CT, et permet aussi d'ajuster le programme d'actions et les enveloppes allouées pour les 3 années à venir.

	Indicateurs de suivi 2021 – 2023									
N ^o Fiche action	Actions	Etat zéro	CT 3 ans*	Objectifs fixés						
1-2-3	Restauration hydromorphologique du lit : ml restaurés par le SRVV	0	8200 soit 83%	9853 ml						
1-2-3	Restauration hydromorphologique du lit : ml restaurés par la FDAAPPMA 86	0	590 soit 98%	600 ml						
4	Continuité écologique : nombre d'ouvrage > 50 cm	0	1 soit 25%	4 ouvrages						
5	Plantation : ml	0	1741 soit 47%	3666 ml						
7	Lutte contre le piétinement : nombre d'abreuvement et ml de clôtures	0	7 / 1251 soit 93%	7 ab/ 1446 ml						
9	Suivi : forfait	0	3 soit 100%	3						
10	Etudes « pollutions diffuses »	0	0 soit 0%	1						
10	Etudes avant-projet	0	2 soit 100%	2						
11	Animation : nombre d'ETP cumulé TR et secrétariat	0	4.8 soit 100%	4.8 ETP						
11	Communication : forfait	0	2 soit 100%	2						
	TOTAL		75%							

Bilan 2021 - 2023 du volet milieux aquatiques

	Indicateurs de suivi 2021 – 2023									
N ^o Fiche action	Actions	Etat zéro	CT 3 ans*	Objectifs fixés						
1-2-3	Restauration hydromorphologique du lit : ml restaurés par le SRVV	0	8200 soit 83%	9853 ml						
1-2-3	Restauration hydromorphologique du lit : ml restaurés par la FDAAPPMA 86	0	590 soit 98%	600 ml						
4	Continuité écologique : nombre d'ouvrage > 50 cm	0	1 soit 25%	4 ouvrages						
5	Plantation : ml	0	1741 soit 47%	3666 ml						
7	Lutte contre le piétinement : nombre d'abreuvement et ml de clôtures	0	7 / 1251 soit 93%	7 ab/ 1446 ml						
9	Suivi : forfait	0	3 soit 100%	3						
10	Etudes « pollutions diffuses »	0	0 soit 0%	1						
10	Etudes avant-projet	0	2 soit 100%	2						
11	Animation : nombre d'ETP cumulé TR et secrétariat	0	4.8 soit 100%	4.8 ETP						
11	Communication : forfait	0	2 soit 100%	2						
	TOTAL	75%								

Bilan 2021 - 2023 du volet zones humides

Un COTECH s'est réuni le 12 septembre 2023 à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, et un COPIL (plus large) s'est réuni le 12 octobre 2023 à Richelieu.

b) Missions hors Contrat Territorial

En plus de la mise en œuvre des actions du Contrat Territorial, les techniciennes ont travaillé sur quelques missions en lien avec les acteurs locaux :

Entretien de la ripisylve et enlèvement des embâcles. Avec les riverains, agriculteurs ou communes, les techniciennes ont apporté leur aide en conseillant, identifiant et marquant la végétation à entretenir en bordure de rivière. Ces missions courantes permettent d'assurer le bon écoulement des eaux et la sécurité des biens et personnes, particulièrement pour les branches et encombres situées en amont des ouvrages d'art et habitations. L'évacuation des embâcles et arbres morts peut favoriser la croissance des jeunes plants qui constituent la ripisylve.

Bien que très appréciée des élus et de la population locale, cette action ne contribue pas directement à l'amélioration écologique du cours d'eau et aucun financement extérieur n'est apporté, c'est pourquoi les techniciens ne consacrent qu'une part minoritaire de leur temps à ce type d'action.



Entretien de la Veude à St Gervais en décembre 2023

- ➤ Plantation de haies. Plusieurs sites du territoire ont fait l'objet de plantations de haies par la Fédération de chasse ou la SEPANT. Les techniciens du Syndicat de Rivières Val de Vienne participent à ces plantations lorsqu'ils le peuvent. Sur le territoire 2 760 ml de haies ont été plantés par la Fédération de chasse 37 en 2023. Les linéaires de la SEPANT ne sont pas connus.
- ➤ Gestion de la problématique « castors » : les techniciennes sont souvent confrontées à des problèmes entre les riverains et les castors qui sont (ré)apparus il y a quelques dizaines d'années. Les élus, les agriculteurs et les propriétaires souhaitent trouver des solutions afin que chacun puisse cohabiter sereinement. L'enjeu de la présence de cette espèce est l'apparition de zones humides. Ces zones sont bénéfiques pour la qualité et la quantité d'eau dans les cours d'eau. Le Syndicat cherche donc des solutions pour les préserver et pour que les propriétaires ou exploitants y trouvent aussi un intérêt.



Siphon posé par l'OFB sur le barrage de castors de Chatre à Champigny sur veude (Veude)

- La mise en place de travaux en 2024 a nécessité une réflexion anticipée mais peut-être pas assez. En effet sur la **Veude de Ponçay un ouvrage** illégal de répartition de eaux créée par COSEA n'a, depuis sa création, toujours pas été régularisé. Le Syndicat a convié tous les acteurs du site sur le terrain (les propriétaires en aval de la zone, la DDT, l'OFB, LISEA) en Janvier 2023 pour trouver une solution. Depuis, une étude a été enclenchée par LISEA et a fait l'objet de trois visio-conférences. Début 2024, la situation n'est toujours pas réglée, les travaux prévus en 2024 en aval de l'ouvrage ont donc été reportés (sujet validé en COPIL).
- Projet de retenue d'eau: en 2023, un projet de création d'une retenue d'eau pour l'irrigation agricole a été autorisé par la DDT d'Indre et Loire, sur le bassin de la Veude à Chaveignes. Le SRVV ni les autres acteurs de l'eau (OFB; SAGE; Communauté de communes; Département; SEPANT...) n'ont pas été consultés. L'émanation de ce projet a suscité une vive réaction sur le territoire (manifestation en décembre 2023). Face aux diverses interrogations techniques en suspend à la lecture du dossier, le SRVV a déposé un recours en décembre 2023. Aussi, un courrier a été adressé au Préfet pour dénoncer le manque de concertation sur ce sujet sensible. Ce dossier a monopolisé une part importante du temps de travail de l'équipe du SRVV.
- ➤ Travaux de retouche sur la Veude au moulin de l'Arche à Ligré: Les premiers travaux du CT VMB ont eu lieu au moulin de l'Arche afin de restaurer la continuité écologique (3 ouvrages); restaurer la morphologie du lit et lutter contre le piétinement des berges. Un barrage aillant été retiré, les sédiments piégés en amont ont dévalés au cours des deux dernières années. Le milieu a évolué de façon bénéfique: fosses, écoulements dynamiques, berges humides, eau plus oxygénée... Toutefois, une légère

réhausse de certains radiers fut nécessaire pour conserver des fosses suffisamment profondes pour servir de refuge aux poissons en été.



Emplacement de l'Ancien barrage du moulin de l'Arche, octobre 2023

Les travaux ont duré environ 1 semaine en octobre / novembre 2023 et n'ont pas bénéficié de subventions.

6. Suivi du milieu

a) Périmètre du Contrat Territorial Manse-Ruau-Réveillon

Sept **suivis piscicoles** ont été réalisés au printemps 2023. Les résultats IPR ont progressés par changement de classe pour 3 d'entre elles. Pour une la situation s'est dégradée. Puis pour les 3 autres la situation est stable. La présence de l'anguille retrouvée sur des affluents pêchés a contribué à l'amélioration. Les travaux d'enlèvement des multiples seuils sur le bassin depuis 2010 ont nécessairement favorisé ces résultats.



Localisation des suivis 2023 (dernier comptage à gauche - résultats 2023 à droite)

Station	Cours d'eau	Commune(s)	Avant dernière donnée (année et classe IPR)	Dernière donnée (année et classe IPR)	Raison de la nouvelle mesure (2023) (et classe IPR 2023)	Objectif CT (année et classe IPR)
Hérault	Rainsserand	Sepmes	néant	2011	Actualisation de l'état représentatif de l'évolution du Rainserand et conséquences de l'assec 2022 (pas de travaux prévus dans CT)	2026
Pompiers	Jugeraie	Sainte-Maure de Touraine	néant	2011	Actualisation de l'état représentatif de l'évolution de la Jugeraie (pas de travaux prévus dans CT)	2026
Plessis	Jugeraie	Sainte-Maure de Touraine	néant	2011	Actualisation de l'état représentatif de l'évolution de la Jugeraie / état initil avant travaux (continuité prévus dans CT)	2026
Step	Maugonne	Neuil	néant	2012	Actualisation de l'état représentatif de l'évolution du Rainserand et conséquences de l'assec 2022 (pas de travaux prévus dans CT)	2026

Gué	Laquelle	Avon-les-Roches	néant	2012	Actualisation de l'état représentatif de l'évolution de Laquelle (pas de travaux prévus dans CT)	néant
Lavoir	Laquelle	Avon-les-Roches	néant	2012	Actualisation de l'état représentatif de l'évolution de Laquelle (pas de travaux prévus dans CT)	néant
Gruteau	Manse	Crissay-sur-Manse	2020	2023	Point de suivi de la masse d'eau - comptage tous les 3 ans	2026

Concernant le **suivi phytosanitaire** qui comprend à la fois le suivi de la masse d'eau de la Manse (7 analyses annuelles) et le suivi du sous bassin versant du Puchenin (1+1 à 3+3 analyses d'eau selon les ruissellements + 1 analyse multi-faunistiques), 85 % des analyses ont pu être effectuées. Sept analyses sur les sept prévues sur la Manse, puis 2+2 analyses ponctuelles ainsi que l'analyse faunistique sur la démarche du Puchenin.

Pour le suivi sur la Manse, il se poursuit avec une analyse mensuelle les mois à ruissellement potentiel (avril à juin et octobre à janvier). Le seuil des 5 microgrammes par litres a été dépassé une fois en 2023 (janvier). Il n'avait pas été franchi en 2022.

Sur les quatre analyses réalisées sur le bassin du Puchenin (ainsi que le bassin versant voisin), celle du printemps n'a pas dépassé les 5 microgrammes par litre, à l'inverse de celle automnale. On constate une logique de résultats entre les deux bassins versants voisins.

Pour ce qui est du suivi biologique annuel sur le bassin du Puchenin, voici les résultats :

			Notes et scor	es des indices			
Années	IPR	II.	3G	12M2	IBD		
	irk	/20	EQR*	EQR	/20	EQR	
2016 -* 7		7	0,38	0,08	15,2	0,83	
2017	-*	7	0,38		13,7	0,74	
2018	_*	12	0,69	0,02	12,6	0,68	
2019	-*	11	0,63	0,11	10,8	0,57	
2020	42,93	11	0,63	0,12	11,5		
2021	40,95	13	0,75	0,13	12,3	0,66	
2022	40.32		0,63	0,63 0,05		0,83	

^{*} IPR non calculé en raison de l'absence de capture

Résultats des inventaires biologiques (poissons, macro-invertébrés et diatomées) réalisés sur le ru de Puchenin entre 2016 et 2022

Les résultats de l'analyse faunistique n'ont pas été transmis par le bureau d'études à la date de rédaction de ce bilan (mars 2024).

Sur le Ruau, les analyses nitrates sur les 3 prélèvements en 2023 ne montrent pas de problèmes particuliers et pour l'analyse « phytosanitaires », les résultats ne sont pas non plus alarmants mais ont été réalisés lors d'une période sans ruissellement. Il est prévu de réaliser des prélèvements en 2024 lors de forts débits.

	Débit (L/s)	Nitrates en mg(NO3)/L	Concentration phytosanitaires Nb molécules Nb molécules > 1 µg/L Somme µg/L
18.04.2023	56	3.2	/
17.10.2023	9	5.8	/
16.01.2024	46	12	9 0 0.3346

b) Périmètre du Contrat Territorial Veudes-Mâble-Bourouse

Deux types de suivi ont eu lieu sur ce territoire en 2023 pour un montant total de 6 000€:

- ➤ Suivi biologique des macro-invertébrés : deux IBG / I2M2 ont été réalisés 2023 par la Fédération de pêche de la Vienne et Inovalys, sur la Veude à Saint Gervais et sur la Bourouse à Verneuil le Château. Ce suivi correspond à l'état initial du cours d'eau avant réalisation des travaux. Le résultat de ces prélèvements atteste des états suivants des cours d'eau :
 - o I2M2 réalisé avant travaux sur la Bourouse : qualité « médiocre » (0,2284/1)
 - o IBG réalisé avant travaux sur la Veude : qualité « bonne » (14/20)

Ce suivi sera renouvelé en 2026 pour évaluer l'efficacité des travaux sur la biologie du ruisseau.

- Suivi biologique des poissons : trois IPR ont été réalisés en 2023 sur la Veude, la Bourouse et le Grouet par la Fédération de pêche d'Indre et Loire et de la Vienne, correspondant à l'état initial du tronçon avant travaux. Les résultats sont les suivants :
 - o IPR réalisé avant travaux sur la Bourouse : qualité « moyenne » (22.364)
 - o IPR réalisé avant travaux sur le Grouet : qualité « bonne » (10.914) mais peuplement et habitat perturbés
 - o IPR réalisé avant travaux sur la Veude : qualité « bonne » (10.956) mais peuplement et habitat perturbés

Ces inventaires seront renouvelés après travaux.

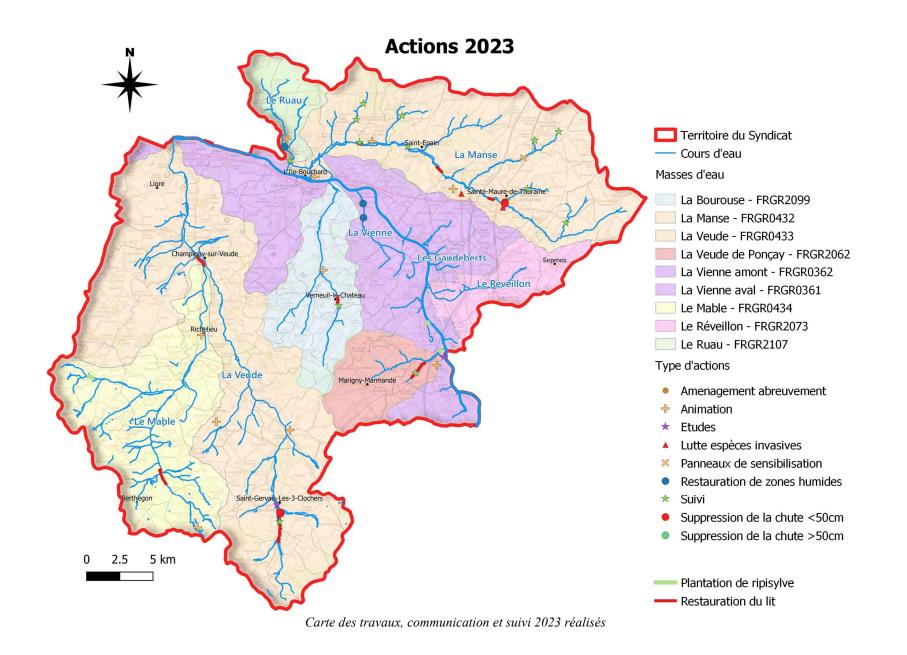




Pêche électrique effectuée en 2023

7. Analyse des actions 2023 et projections

La carte ci-dessous localise les sites de **travaux - stations de suivi et lieux d'animations** réalisés en 2023 sur l'ensemble du territoire du Syndicat.

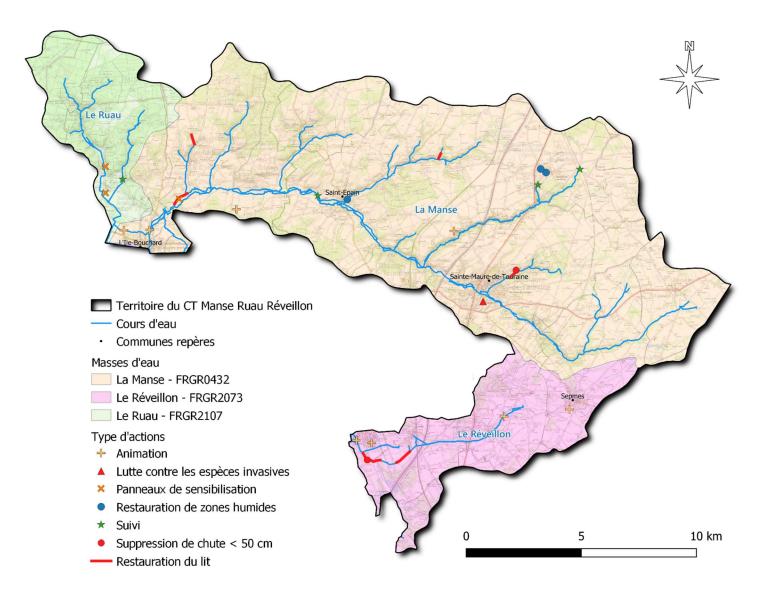


a) Contrat Manse-Ruau-Réveillon

Sur les bassins de la Manse, du Ruau et du Réveillon : les deux technicien(ne)s et la secrétaire ont réussi à réaliser la majeure partie de la quatrième tranche de travaux du Contrat Territorial. Il est également souligné la réalisation d'autres actions en parallèle du Contrat Territorial qui pour la plupart d'entre elles contribuent fortement aux objectifs du Contrat.

Financièrement, le taux d'utilisation des crédits allouées au Contrat pour le syndicat de Rivières Val de Vienne pour cette quatrième tranche se situe à 73 %, et 95 % si l'on prend en compte les reports de réalisation sur 2024.

Du point de vue des perspectives 2024 milieux aquatiques, la tranche 5 du CT suivant va se dérouler comme prévu initialement. Les accords administratifs restent « une épée de Damoclès », notamment au niveau de l'organisation du planning des travaux.



Carte des actions CT MRR - communication et suivi 2024 prévisionnels (hors suivi « Anguilles »)

Sur le bassin versant de la Manse, les actions d'accompagnement des exploitants agricoles tels que l'aménagement de zones tampons et les plantations de haies n'apparaissent pas.

Le COPIL annuel s'est déroulé en février 2024.

b) Contrat Veudes-Mâble-Bourouse

Sur les bassins « **Veudes-Mâble-Bourouse** », les deux techniciennes et la secrétaire ont réussi à réaliser la majeure partie de la troisième tranche de travaux du Contrat Territorial. Seules deux actions prévues ont été entamées mais seront finalisées en 2024 :

- Restauration d'un tronçon de Veude à Saint Gervais les Trois Clochers : travaux réalisés à 70 % (1450 m). Les 30 % (750 m) du linéaire restant seront finalisés en 2024.
- Restauration d'un tronçon du Grouet à Pussigny: travaux commencés mais non finalisés lors de la saison sèche.

Et deux autres actions ne seront pas du tout réalisées :

- Restauration de continuité de la Bourouse à Theneuil; refus de la propriétaire et problème financier
- Restauration de la continuité de la Veude : consigne de la Fédération de pêche 86 de ne pas libérer la continuité écologique afin de préserver les écrevisses à pieds blancs.

Financièrement, le taux d'utilisation des crédits allouées au Contrat pour le syndicat de Rivières Val de Vienne en 2022 pour cette seconde tranche est d'environ 66%. Ce mauvais résultat est surtout pénalisé par l'internalisation de l'étude en externe « pollutions diffuses », initialement prévue en externe, impliquant de ne pas consommer l'enveloppe de 50 000 € prévue au CT.

Il est également souligné la réalisation d'autres actions en parallèle du Contrat Territorial qui pour la plupart d'entre elles contribuent fortement aux objectifs du Contrat.

En 2024, les actions de la quatrième tranche de ce Contrat Territorial verront le jour. Les travaux, les animations et le suivi prévus sur le territoire Veude, Mâble, Bourouse et Veude de Ponçay apparaissent sur la carte ci-dessous :

Actions prévisionnelles 2024 CT VMB (hors plantation) es Gaudeberts Territoire du CT Veudes Mâble Bourouse La Bourouse Le Réveillon --- Cours d'eau Masses d'eau La Bourouse - FRGR2099 La Veude - FRGR0433 Le Mable - FRGR0434 La Veude de Ponçay - FRGR2062 La Vienne amont - FRGR0362 La Vienne aval - FRGR0361 Types d'actions + Animation Restauration de zones humides Suivi Saint-Gervas Les-3-Clochers

Carte des actions prévisionnelles CT VMB 2024 – (hors plantation)

5 km

Suppression de chute < 50 cm
 Aménagement de chute > 50 cm
 Suppression de chute > 50 cm

Restauration du lit

- c) Analyse de la situation par masse d'eau, en prenant en compte l'inertie du milieu
- Sur la masse d'eau du **Ruau**, le programme d'actions passé (années 2015 et 2016) était très ambitieux notamment en ce qui concerne les obstacles à la continuité écologique. Des longueurs ont fait l'objet de restauration du lit. Considérant que la qualité de l'eau est correcte (bassin versant amont forestier), au regard des indicateurs biologiques (situation médiocre), les techniciens imaginent que le bon état sera atteint à l'échéance du prochain Contrat en 2025 à condition que le Syndicat engage des actions sur le volet hydrologie afin d'avoir un maximum de débit en période estivale. Les résultats poissons sont tombés pour l'année 2023, et il y a un recul biologique probablement dû à l'été 2022 (bord de la rupture d'écoulement au niveau de la station). Sans aucune action sur le volet de l'hydrologie, les prétentions risquent de s'amoindrir.
- Sur la masse d'eau du **Réveillon**, l'année 2024 marquera la fin des travaux de restauration du lit de l'ensemble du ruisseau. Considérant que la qualité de l'eau reste mauvaise (paramètres nitrates et pesticides confirmés), au regard des indicateurs biologiques (situation mauvaise) les techniciens imaginent que le bon état ne sera pas obtenu à l'issue de la fin du prochain Contrat (2025). Il sera nécessaire d'agir sur le bassin versant pour réduire les différentes concentrations en éléments indésirables. Un programme d'actions volet pollutions diffuses et/ou zones humides est à envisager à long terme.
- Sur la masse d'eau de la **Manse**, le programme d'actions passé était assez ambitieux surtout en ce qui concerne les obstacles à la continuité écologique. Plusieurs tronçons de cours d'eau font régulièrement l'objet de restauration du lit et ceux jusqu'en 2025. Considérant que la qualité de l'eau est encore à améliorer (pesticides), au regard des indicateurs biologiques (situation globalement mauvaise à médiocre), les techniciens n'imaginent toujours pas atteindre le bon état à la fin du prochain Contrat. Qui plus est, la masse d'eau de la Manse est très grande, l'inertie l'est également. Puis l'investissement financier que le Syndicat peut injecter dans le programme d'actions ne permet pas d'agir rapidement. Les actions prévues à ce stade sont surtout la restauration du lit et des berges (talutage et plantations).
- Sur les masses d'eau de la Veude et du Mâble, les actions inscrites au Contrat Territorial 2024 2026 sur la morphologie des ruisseaux, la continuité écologique et les zones humides permettront de conforter l'enclenchement de la démarche sur ces bassins. Le bon déroulement des actions et travaux des trois premières années du Contrat est encourageant pour la suite. La démarche de travail sur l'hydrologie et les plans d'eau a été initiée fin 2022 et devra se poursuivre sur le long terme. En 2024, une étude « pollutions diffuses » en interne est prévue afin d'envisager une démarche de travail

sur l'érosion des sols, les pratiques agricoles, les zones tampons etc. Les moyens financiers et humains devront certainement être revus à la hausse pour ajouter ce volet au Contrat Territorial 2024 - 2026 dont le volet « milieux aquatiques et zones humides » est déjà ambitieux.

- Sur la masse d'eau de **la Veude de Ponçay**, le programme d'actions prévu permettra de répondre positivement à la continuité et à l'aspect morphologique du ruisseau (accord des propriétaires nécessaires) mais les concentrations en nitrates interrogent les techniciens. Un programme d'actions « pollutions diffuses » et/ou « zones humides » plus important sera nécessaire pour atteindre le bon état.
- Sur la masse d'eau de la **Bourouse** et des autres affluents de la Vienne Tourangelle amont, l'investissement financier que le Syndicat peut injecter ne permettra pas son amélioration dans le cadre du programme d'actions 2021-2026.

Indices poissons connus sur les différentes masses d'eau du territoire

	Ruau (Panzoult)	Manse (Crissay)	Réveillon	Bourouse	Veude amont (Razines)	Veude aval (Ligré)	Mâble (Champigny)	Veude de Ponçay	1			
Année	Note	Note	Note	Note	Note	Note	Note	Note		Année		
2008	18.6	23.96			9.44				2008	ı		
2009				14.5					2009		Note de l'IPR	Classe de qualit
2010					7.08				2010		<7	Excellente
2011		30.1		17.6		13.88			2011]7-16]	Bonne
2012	15.6		40.8		6.31				2012]16-25]	Médiocre
2013	22.5								2013]25-36]	Mauvaise
2014	20.1	22.77		77.50	4.74				2014		>36	Très mauvaise
2015				14.9					2015			111111111111111
2016			35.6		5.89	31.28			2016		Pas de donnée	Inconnue
2017	22.4	20.75				13.7	N = =1		2017			
2018			33.1	11	5.81		13.5	27.9	2018			
2019			40.6	14.3					2019			
2020	11.1	16.59			6.43			27.6	2020		_	
2021 2022					7.28	7.7	33.4		2021	-		
2022	20.4	19.87			7.28	1.1	33.4		2022	-		
2023	20.4	15.07							2023			
					1				1	 	+	
										 		<u> </u>
										1		
/	< 16	<16	<16	<16	<16	<16	< 16	<16		•		